



Fumée de tabac dans une file d'attente

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 avril 2012

Bonjour,

Étant étudiant parisien, je me rends ponctuellement à la Bibliothèque Publique d'Information (Bibliothèque du Centre Georges Pompidou, à Beaubourg). Il y a régulièrement une queue qui serpente avant de pouvoir entrer avec parfois des délais d'attente de plus d'une heure.

L'espace n'est pas clos, mais quand même assez bien abrité et limitant donc l'aération et l'évacuation de l'air. Les fumeurs sont sans gêne et fument en se fichant pas mal des gens qui les entourent. Ne peut-on rien faire ? Une file d'attente à l'accès d'un service public dans un lieu peu ouvert n'est-il pas un lieu public ? Que dit la jurisprudence sur ce point ?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Réponse :

Etre protégé de la fumée de tabac dans tous les lieux, quels qu'ils soient, où l'on est amené à stationner longtemps, vous rejoignez là un combat que DNF mène depuis 5 ans dans une indifférence presque totale.

Les villes de la Ciotat et de Nice sont désormais des précurseurs appréciés pour leurs plages sans tabac, comme le stade du FC Barcelone pour ses tribunes non-fumeurs .

Un récent [sondage effectué par l'institut HARRIS Interactive](#) pour DNF confirme que l'immense majorité des Français souhaiterait être protégée de la fumée de tabac dans ces circonstances. C'est le prélude à une analyse plus sérieuse de la situation par le parlement ou par le gouvernement. Ne négligez pas d'en parler le plus souvent possible, et notamment lorsque vous vous trouvez face à une terrasse de café envahie par la fumée.